

# AVIS PUBLIC

## Adoption du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

### Avis aux contribuables de la Ville de Saint-Gabriel

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel,

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Saint-Gabriel tiendra une séance extraordinaire le 29 janvier 2026 à 18h30, à la salle du conseil municipal sise au 45, rue Beausoleil, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Donné à la Ville de Saint-Gabriel ce 21 janvier 2026.



Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier

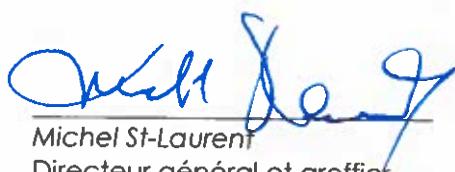
---

### Certificat de publication

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié l'avis conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 21 janvier 2026, à l'hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil, et en le publiant sur le site web de la ville au [www.ville.stgabriel.qc.ca](http://www.ville.stgabriel.qc.ca).

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à la Ville de Saint-Gabriel ce 21 janvier 2026.

  
Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier